REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/80

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI– Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI– Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI– Augustine MARIOTTI– Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI– Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI– Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Construction du projet de territoire de Marana-Golo

Monsieur Jean Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « loi LOADDT » ou « loi Voynet », venant renforcer la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite « loi Pasqua », imposant la concertation des acteurs du territoire pour à l'établissement des projets d'agglomération.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience »)

Vu le code général des collectivités territoriales, indiquant en son article L5214-1 que la communauté de communes « *a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace* » et, en son article 5214-16 relatif aux schémas de cohérence territoriale.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L141-2 et L143-1 et suivants portant sur le schéma de cohérence territoriale, et plus particulièrement son contenu et son périmètre

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-80-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

.../..

Considérant que le territoire de Marana-Golo est le théâtre d'enjeu multiples liés à sa croissance démographique au développement de son urbanisme, la diversité de son économie et de ses paysages, est riche de potentialités de développement qui devront lui permettre pour faire face à moyenne et brève échéance aux risques technologique et environnementaux identifiés, de s'adapter et d'entamer la mutation de son économie comme de son aménagement ;

Considérant que la Communauté de communes est dotée de nombreuses compétences ayant trait au développement de son territoire et la protection des populations, de l'environnement et des espaces et ressources naturels

Considérant qu'il convient dès lors d'orienter le développement du territoire de Marana-Golo á partir d'une vision fédératrice de son avenir

Le conseil communautaire

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

Affirme la pertinence de concevoir le projet de territoire de Marana-Golo pour garantir son identité, sa résilience, sa pérennité, sa cohésion ainsi l'efficacité des politiques publiques communautaires ;

Demande en premier lieu au Président et son Directeur général des services de présenter, lors d'une prochaine réunion, le dispositif d'ingénierie de projet qu'ils entendent déployer pour y associer, au-delà des élus et cadres du bloc communal des personnalité qualifiées ou représentatives de la population ainsi qu'un panorama des thématiques à aborder ;

Demande en second lieu que des propositions portant la mise en place d'une gouvernance communautaire utile à l'émergence du projet de territoire pouvant s'appuyer, le cas échéant, sur une modification du règlement intérieur et la recomposition des commissions thématiques ainsi que l'élection d'un conseil de développement ;

Propose d'entamer sans délai un diagnostic précis permettant de se prononcer, le moment venu, sur l'opportunité d'adopter un schéma de cohérence territorial, sa pertinence, sa faisabilité et son périmètre et de réserver à cette fin quinze mille euros au Chapitre 011, article 617.

Autorise le Président à solliciter toute aide, soutien ou accompagnement et signer tout document en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-80-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation